



Résiliation Cours Servais

Par **Royzder**, le **28/04/2015** à **19:53**

Bonjour,

J'aimerais avoir quelques renseignements s'il vous plait.

Il se trouve que je me suis trouvé au chômage suite à la faillite de la boîte où je travaillais.

Par hasard je suis tombé sur un mail du Cours Servais, n'ayant pas d'emploi je me suis dit pourquoi pas tenter.

Ma compagne étant au 30h00 a voulu tenter une formation également.

Donc nous nous sommes inscrits mi Août 2014,

Nous avons reçu un premier colis chacun,

en Décembre 2014 j'ai retrouvé du travail avec un salaire au smic.

Il se trouve que depuis que je travaille je n'ai plus de temps à consacrer à mes révisions, en même le niveau de la formation est très élevé pour ma compagne et moi-même et financièrement nous sommes dans le rouge à chaque fin de mois.

Il y a 3 jours j'ai envoyé un mail au Cours Servais quels étaient les étapes à suivre pour pouvoir résilier les contrats.

Ils m'ont répondu qu'ayant dépassé le délai de 3 mois nous ne pouvons plus résilier.

Donc cela voudrait dire que nous sommes obligés de continuer une formation qui est au-dessus de notre niveau, ainsi que de payer 64€ par mois X 2 puisque nous avons un contrat chacun, et continuer à être dans le rouge voir au fond du trou (excusez-moi pour le langage) voir jusqu'à la fin étant donné que le contrat a une durée de 24 mois.

A votre avis que pouvons-nous faire ?

Par **Royzder**, le **30/04/2015** à **22:39**

Bonsoir,

Y aurai t'il une personne pour m'aider, me conseiller ?

Cordialement

Par **moisse**, le **01/05/2015** à **08:45**

Bonjour,

Personne car il a été répondu 20000 fois à votre question dans le forum "consommation".

Vous avez signé un contrat, peut-être sans le lire, comme les 20000 autres demandeurs, et serez confrontés à des officines de recouvrement et un véritable harcèlement.

Personne n'a voulu faire connaître la suite réservée à ces menaces, et nous ne trouvons de décisions que concernant le CNED, dépendant de l'éducation nationale.